

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-090

CREATION DE POSTES AU SEIN
DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil
municipal a été faite et affichée le 30
mai 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le : 27 JUIN 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max
Nages, Mme Daniëla Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan,
M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M.
Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par
Mme Bibi Fatima Anli 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude
Adois par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin
par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M.
Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain
Maillot à 17h13 (affaire n° 2022-066).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n°2022-090

**CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance le 07 juin 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Pour l'ensemble des postes, le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois mentionné.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Réf			Effectif	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Durée hebdomadaire de service	Missions	Structure d'affectation
41	6	2022	1	Responsable du service urbanisme réglementaire et planification	Administrative/ Technique	Attaché/ Ingénieur	A	Attaché - Attaché ppal Ingénieur - Ingénieur ppal	Tempt complet - 35h	Animer, coordonner et accompagner l'équipe en charge des missions relatives à l'urbanisme réglementaire et de conduire les procédures relatives à la planification au niveau du plan local d'urbanisme. Instruire les autorisations d'urbanisme (PC, PA, DP, CU ...), analyser les avis des services extérieurs et assurer le lien avec les pétitionnaires, rédiger les actes de procédures et décisions administratives, prévenir les risques contentieux, accueillir le public, l'informer et le conseiller. Piloter les démarches de planification en lien avec l'urbanisme, mettre en œuvre plus spécifiquement les procédures liées à la révision et aux modifications du PLU, lire et analyser les différents types de plans et documents d'urbanisme.	Direction de l'aménagement du territoire
42	6	2022	1	Chef(fe) de projet cadre de vie rénovation urbaine et tranquillité publique - Politique de la ville	Administrative	Attaché	A	Attaché - Attaché ppal Rédacteur - Rédacteur ppal de 2e ou 1e cl	Tempt complet - 35h	Coordonner le volet « cadre de vie » du Contrat de ville, Participer à la mise en œuvre des projets « Habitat et Cadre de Vie » de la collectivité notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; Mettre en œuvre, coordonner et évaluer les grandes orientations du contrat de ville (2015-2023) en matière d'amélioration du cadre de vie ; Coordonner le dispositif lié à l'abattement de la TFPB dans les quartiers de la politique de la ville ; Faire émerger, suivre et évaluer, administrativement, financièrement et techniquement tout type de projets s'inscrivant dans cette logique de développement ; Créer et animer un réseau partenarial constitué des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes publics, des entreprises, des bailleurs sociaux, des associations, des habitants ;	Direction de la cohésion économique et sociale
43	6	2022	1	Chargé(e) de mission Gestion Urbaine de Proximité	Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur Rédacteur Principal 2e cl	Tempt complet - 35h	Assurer la création d'un dispositif d'alerte en continu sur la propreté publique, les VHU, les dépôts sauvages, les actions d'incivilité et dégradations sur l'ensemble du périmètre et mettre en place d'une démarche régulière de diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion des espaces pour identifier les niveaux de compétences et le niveau d'intervention dans le traitement des dysfonctionnements observés. Sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville de Le Port, animer le partenariat entre Etat, Ville, bailleurs sociaux et tout acteur intervenant sur le cadre de vie, l'habitat et la tranquillité publique ;	Direction de la cohésion économique et sociale
44	6	2022	1	Encadrant de proximité	Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	Temps complet - 35h	Assister les services gestionnaires pour les dépenses sur les sections de Fonctionnement et d'Investissement - Contrôler de la gestion et de l'engagement des dépenses, Assurer la création des comptes budgétaires et le traitement comptable des dépenses courantes,	Direction Générale Adjointe Vie Locale - Coordination politique de la ville
45	6	2022	1	Gestionnaire financier	Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	Tempt complet - 35h	Assurer l'assistance des services gestionnaires pour certains types de dépenses sur les sections de Fonctionnement et d'Investissement et créer des comptes budgétaires. Assurer le traitement comptable des dépenses courantes. Assurer le traitement des mailings aux associations et établissements publics et rédiger les courriers administratifs et effectuer le classement de dossiers administratifs	Direction Générale Adjointe Vie Locale - Coordination politique de la ville

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022



ID : 974-219740073-20220607-DL_2022_090-DE